REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3232

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association La Biennale de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'aménagement de la halle 1 des Grandes Locos

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3232

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association La Biennale de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'aménagement de la halle 1 des Grandes Locos

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

L'association La Biennale de Lyon a pour objet la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain.

Tout en travaillant à l'existence et à la visibilité de l'entité festivalière Biennale de Lyon, l'association participe également à la construction de deux pôles artistiques forts dans ces domaines respectifs. À cet effet, elle développe des synergies avec la Maison de la danse, d'une part, et le Musée d'art contemporain de Lyon, d'autre part. La direction artistique de chaque Biennale est assurée par les directeurs de ces deux établissements à savoir Isabelle Bertolotti, Directrice artistique de la Biennale d'art contemporain et Directrice du Musée d'art contemporain de Lyon, et Tiago Guedes, Directeur artistique de la Biennale de la danse et Directeur de la Maison de la danse.

La Biennale d'art contemporain, organisée sur environ trois mois, de septembre à décembre, les années paires, propose une programmation internationale et régionale, une relation forte aux territoires et aux différents publics avec des programmes de médiation innovants (programme territorial à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ateliers, visites adaptées, projet Résonance qui valorise une programmation dans d'autres lieux culturels de la région Auvergne-Rhône-Alpes -AuRA-, etc.).

Considérée comme la Biennale de France, elle bénéficie d'un financement important du ministère de la Culture et du soutien des collectivités territoriales : Région AuRA, Ville de Lyon (avec la mise à disposition du Musée d'art contemporain MacLyon) et Métropole de Lyon.

La 18ème édition de la Biennale d'art contemporain aura lieu de septembre à décembre 2026. Le commissariat a été confiée à Catherine Nichols, historienne de l'art, écrivaine et Commissaire d'exposition.

II - Objectifs de la Métropole

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Au même titre que le Festival Lumière, la Biennale de la danse et les Nuits de Fourvière, la Métropole soutient la Biennale d'art contemporain en ce qu'elle s'inscrit dans la politique culturelle de la collectivité, notamment en :

- contribuant à la vitalité culturelle du territoire par une programmation valorisant la création contemporaine en

direction du grand public comme des professionnels, qui contribue à la structuration de la filière danse (soutien artistique, technique et financier, mise en visibilité des artistes, soutien à l'émergence, mise en réseau des acteurs, etc.),

- développant des actions d'élargissement des publics et d'implication de la population qui permettent de développer l'art et la culture comme leviers d'inclusion sociale (défilés, projets participatifs, éducation artistique et culturelle, rencontres avec le public, etc.),

- proposant des actions d'ancrage et de lien territorial à l'échelle métropolitaine et régionale qui contribuent à la diffusion de l'offre danse sur le territoire.

L'évènement intègre également les deux objectifs transversaux sur la responsabilité environnementale (réalisation d'un bilan carbone et mise en œuvre d'un plan d'actions) et l'égalité entre les femmes et les hommes (programmation paritaire).

III - Proposition de subvention de fonctionnement pour l'aménagement des espaces d'accueil de la halle 1 des Grandes Locos pour l'édition 2026 de la Biennale d'art contemporain

1° - Le projet d'aménagement à réaliser spécifiquement

La manifestation 2026, dont le format et le programme sont en cours de définition, se déploiera, comme pour chaque édition, dans plusieurs lieux du territoire métropolitain.

À l'image de l'édition 2024, le site des Grandes Locos constituera le principal lieu d'exposition de cette nouvelle édition. En effet, la dimension des bâtiments et des espaces extérieurs qu'offre ce site permet d'y présenter des œuvres hors formats, inédites ou sélectionnées par les Commissaires invités en charge de la programmation de la manifestation.

La Biennale devait se déployer sur les espaces extérieurs et la halle 1 du site des Grandes Locos et devait être le 1er événement à pouvoir investir la halle 9 totalement rénovée. Malheureusement, les importants travaux de réhabilitation en cours sur cette halle 9 ne seront pas achevés à l'été 2026 comme initialement prévu mais seulement au mois de décembre 2026.

Devant ce constat, afin de permettre la tenue de la manifestation et l'accueil du public dans des conditions de confort acceptables, l'association doit ainsi créer des aménagements spécifiques dans la halle 1 pour y installer les fonctions supports indispensable à la tenue de l'évènement : billetterie, espaces d'accueil de groupes, boutique, restaurant, espace de conférence et d'ateliers pédagogiques, etc. L'ensemble demande également un minimum de confort thermique, compte tenu de la période considérée. La halle 1, dont la surface est de 10 000 m² au sol avec des hauteurs de plafond très importantes n'étant pas chauffée, il est aussi nécessaire de prévoir le chauffage de cet espace, en plus des aménagements à réaliser, pour accueillir ces espaces et activités.

Pour ce faire, l'association prévoit d'installer, au sein de la halle 1, un espace mi-clos d'environ 1 800 m² dans la partie sud du bâtiment, délimité par des murs temporaires constitués de piles de conteneurs. Cet espace sera chauffé grâce à des radiants loués pour l'occasion et fixés sur les poutres du bâtiment. Il constituera le point d'accueil des visiteurs où seront positionnés la billetterie, le point d'attente des visites guidées, les vestiaires, les gardiens, un espace de réception pour les groupes et les privatisations, une boutique ainsi que des gradins et un podium où seront organisées les performances, les projections et les conférences. Un autre gradin offrira aux visiteurs une vue d'ensemble sur une œuvre monumentale positionnée dans la partie ouest de la halle 1.

Au sein de cet espace, une boîte thermiquement étanche, de 300 m² de superficie au sol, sera créée. Elle permettra l'installation d'un restaurant et d'un bar qui accueilleront les visiteurs en journée et les événements privatifs organisés hors des horaires d'ouverture au public. Cet espace de restauration sera chauffé grâce à un système de traitement d'air dédié afin d'obtenir une température ambiante constante.

Enfin, un espace extérieur abrité de 200 m², directement attenant à l'office de restauration, sera créé à l'est de la halle 1.

2° - Budget et plan prévisionnel de financement

L'aménagement et le chauffage de cet ensemble sont été estimés à un coût total de 230 000 € pour l'association, se décomposant comme suit :

Charges (en €)		Produits (en €)	
assistant à maîtrise d'ouvrage général (accompagnement, cahier des charges techniques, briefs entreprises)	15 000	Métropole	185 000
espace de 300 m² chauffé (location enveloppe, équipement chauffage)	50 000	La Biennale de Lyon	45 000
chauffage espaces accueil public (location et mises en place de radiants, couverture type maillage)	25 000		
office restauration (équipement double office, arrivées fluides, raccordement, cloisonnement, mobiliers)	15 000		
espace boutique (adaptation conteneurs, fluides, cloisonnement, rampes d'accès personnes en situation de handicap -PSH-, mobiliers)	10 000		
espace billetterie (adaptation conteneurs, fluides, cloisonnement, rampes d'accès PSH, mobiliers)	10 000		
espaces gardiens (adaptation conteneurs, fluides, cloisonnement, mobiliers)	10 000		
espace prise de parole (mise en place espace gradiné, podium, dispositif audio-vidéo)	15 000		
espace couvert extérieur (mise en place structure de 200 m²)	20 000		
atelier (adaptation et agencement mobiliers)	10 000		
fluides (consommation électrique chauffage)	50 000		
Total	**230 000**	**Total**	**230 000**

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € au profit de l'association La Biennale de Lyon pour l'aménagement spécifique des espaces d'accueil des publics indispensables à la tenue de la 18ème édition de la Biennale d'art contemporain sur le site des Grandes Locos. Cette subvention s'inscrit en complément de l'accompagnement global de l'association La Biennale de Lyon par la Métropole pour l'organisation de l'édition 2026 de la Biennale d'art contemporain, qui fera l'objet d'une prochaine délibération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € au profit de l'association La Biennale de Lyon pour l'aménagement de la halle 1 des Grandes Locos,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association La Biennale de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 185 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-345662-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025